

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

7 juillet 2016 – N°5/2016

Excusés : **Bernard GUILHEM – Nadine CAHU**

I – Affaires Diverses

Vente logement/instituteur de la Gare :

Deux propositions sont parvenues en Mairie dont une émanant d'un habitant de la commune. Il est décidé de retenir l'offre de Mr Roger MAGNE pour un montant d'acquisition de 55 000€. Un sous-seing sera signé dès que possible après bornage du terrain aux frais de l'acquéreur.

Maison « PALLAS » :

La commune a sollicité l'Agence Technique départementale afin de réaliser une étude de faisabilité de rénovation complète de ce bâtiment. L'objectif serait d'aménager un local commercial ou de service en rez-de-chaussée et des logements/studio à l'étage.

La commune est également saisie d'une demande de location de l'ancienne grange Pallas afin d'y implanter une activité d'électricien (150€/mois).

II – Dossier en cours

Évolution du service éclairage public :

La commune travaille actuellement en partenariat avec le SEHV (Syndicat Energies Hte-Vienne) à l'entretien et au bon fonctionnement des chaudières ainsi qu'à la rénovation de l'éclairage public afin de réaliser des économies d'énergie.

Un programme de changement des ampoules existantes par des «basse consommation», de gestion des amplitudes nocturnes d'éclairage est en cours de finalisation après estimation des économies générées en KWH.

L'opération totale est évaluée à 88 000€ H.T et pourrait bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% du Parc Naturel régional Périgord Limousin dans le cadre d'un programme national « territoire à énergie positive »

Le SEHV propose également une aide à hauteur de 15% sur la location ou l'achat de matériel d'éclairage festif.

Appel d'offres à maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du terrain communal et de la place de la gare :

Un cahier des charges a été élaboré par l'ATEC afin de lancer un appel d'offres à maîtrise d'œuvre qui comportera deux phases :

- Une tranche ferme : aménagement de l'accès aux logements adaptés et partie supérieure du terrain communal,
- Une tranche optionnelle : aménagement de la place de la Gare et partie inférieure du terrain communal.

La clôture des offres est fixée au 5 août.

Concernant l'aménagement de l'accès au terrain communal et le projet de démolition d'un appentis attenant à la propriété de Mr JP Chambon, il convient de s'assurer de la structure du bâtiment porteur. Un rendez-vous sera pris prochainement avec le propriétaire.

Compte rendu du conseil d'école du 7 juin 2016 :

Est remis à tous les membres du Conseil municipal le compte rendu du dernier conseil d'école. Suite à l'évolution des effectifs, il est confirmé la montée des enfants de la grande section au bourg, une nouvelle organisation et affectation du personnel communal intervenant dans les écoles sera mise en place pour la rentrée de septembre 2016. Une réflexion va s'engager sur la sécurisation des accès aux bâtiments scolaires.

Le dossier de mise en accessibilité des écoles a été retenu au taux de 30% par l'Etat au titre du Fonds de soutien à l'investissement local. Une demande complémentaire sera déposée auprès du Conseil Départemental.

Bilan intermédiaire Espace Hermeline :

Malgré un printemps pluvieux, les recettes d'avril à juin se situent au même niveau que celles de 2015.

Les travaux du bassin de décantation sont arrêtés depuis le 1^{er} juin pour cause d'intempéries. Le muret permettant la répartition des eaux sortant du plan d'eau entre le bassin et la Dronne reste à réaliser, il faut également baisser le niveau du bassin de surverse. Afin d'éviter tout accident lié aux activités, les travaux ne reprendront que le 29 août 2016. La vidange est programmée pour le 13 octobre 2016 en partenariat avec la Fédération des pêcheurs de la Haute-Vienne.

Les travaux du réseau de sites d'accueil touristique du PNR seront lancés en septembre. A noter que l'amorçage à l'aide de bateaux amorçeurs et la pêche sur float-boat a été interdit par arrêté municipal afin de prévenir tout risque de pollution du plan d'eau et de multiplication des algues.

III – Investissements 2016

- Les derniers numéros des rues ont été reçus et installés. Il est également prévu d'installer des panneaux indiquant les numéros des habitations au niveau des croisements ainsi que sur les panneaux de village.
- la nouvelle pompe à chaleur avec gestion informatisée de la salle des associations sera changée mi-juillet. L'isolation thermique au plafond sera réalisée par l'entreprise Guy MARCHAT.
- L'implantation de la nouvelle signalétique des commerces et des services est programmée à partir de la rentrée.
- La façade du restaurant Le Limousin sera rénovée en novembre par l'entreprise Christian JEAN LOUIS.
- Les travaux 2016 sur la voirie communale seront reportés au 1^{er} semestre 2017.

IV – Activité Communauté de Communes Monts de Châlus

Adoption du Schéma de mutualisation :

Dans le cadre de l'élaboration du schéma de mutualisation trois grands types de services seraient mis en place au niveau de la Communauté de Communes :

- Développer le groupement de commandes (appels d'offres communs),
- Mutualiser les moyens (mise à disposition des moyens matériels, personnels, locaux),
- Mise en place de services communs (juridique/urbanisme/communication) dans le cadre notamment des nouvelles compétences attribuées aux communautés de Communes (voirie/assainissement/eau/Gemapi).

Avancée fusion des communautés de communes des Monts de Châlus et du Pays de Nexon :

Une majorité de communes a approuvé par délibération le projet définitif de périmètre et la composition du nouveau Conseil Communautaire. S'agissant du projet de nouveaux statuts, un travail d'harmonisation va être réalisé avec l'appui d'un cabinet spécialisé. Une proposition sera faite pour la rentrée 2016.


Maintien de l'offre de santé :

Une étude est en cours sur le maintien d'un réseau de soins et de santé sur le territoire des Monts de Châlus. Dans le cadre du diagnostic préalable, un questionnaire a été adressé à tous les professionnels de santé.

Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) :

Le FPIC permet une péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes favorisées pour la reverser à des intercommunalités et communes isolées moins favorisées. Le fonds de péréquation 2016 est en baisse. Ainsi, le reversement à la commune sera de 1 700€ contre 5 600€ en 2015.

Vu le 3 Août 2016
Le Maire,
Emmanuel DEXET



2/2